



**HAL**  
open science

## L'exode des migrants de Mésopotamie

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. L'exode des migrants de Mésopotamie. La Revue socialiste, 2016, 61, pp.45-52. hal-01351498

**HAL Id: hal-01351498**

**<https://hal.science/hal-01351498>**

Submitted on 3 Aug 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT

*Recteur, Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne.  
Président de la revue Population & Avenir.*

## L'EXODE DES MIGRANTS DE MÉSOPOTAMIE

**E**n Mésopotamie, région du Moyen-Orient dont le nom historique correspond à un vaste territoire qui s'étend pratiquement du fond du golfe Persique au golfe d'Alexandrette<sup>1</sup>, les combats menés en Syrie et en Irak ont conduit des millions d'habitants à un exode pour échapper aux violences et, donc, assurer leur survie et/ou par refus d'accepter les contraintes imposées par la force, là où ils habitaient. Cet exode de Mésopotamie est-il semblable à ceux que le monde a connus lors de chocs géopolitiques antérieurs ou est-il un phénomène sans précédent historique ? Il est essentiel de répondre à cette question pour lui apporter des solutions adéquates.

### LES RAISONS D'UN EXODE

Sachant que, avant 2011, la Syrie était un pays de faible émigration, et avait été un pays de forte immigration<sup>2</sup> (pour des Palestiniens et des Irakiens), l'exode de Mésopotamie des années 2010 se classe dans la catégorie de ceux dus aux guerres civiles<sup>3</sup>. Cet exode ne présente pas de caractéristiques nouvelles, ni dans ses causes, ni dans sa logique géographique. D'une part, il résulte d'un

conflit civil dont la violence déclenche l'émigration de populations et, d'autre part, les populations soumises à l'exode vont d'abord trouver refuge dans les territoires les plus accessibles pour elles, donc, pour l'essentiel, dans des pays limitrophes. L'autre caractéristique classique, bien que non systématique, de l'exode de Mésopotamie, tient à sa prolongation. Dans le passé, des exodes ont cessé dès que leurs causes disparaissaient, ou per-

1. Aujourd'hui Iskenderun en Turquie.

2. Dumont, Gérard-François, « Syrie : de la géopolitique des populations à des scénarios prospectifs », *Géostratégiques*, n° 37, 3<sup>e</sup> trimestre 2012.

3. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.



dur , lorsqu'elles n' taient pas enray es. Depuis 2011, aucune des causes de l'exode n'a  t  enray e, bien au contraire. M me s'il y a eu des cessez-le-feu tr s localis s, les violences ont continu . Donc, l'exode a perdur , en 2015, pour la quatri me ann e cons cutive. Une troisi me caract ristique classique des exodes tient au fait qu'ils peuvent, dans certains cas, engendrer de la r emigration, c'est- -dire une nouvelle migration,   partir du pays o  la personne a cherch  un premier refuge. Dans le pass , les exodes n'ont pas connu de r emigrations lorsque le pays d'arriv e pr sentait des proximit s linguistiques ou culturelles ou lorsque ce pays offrait des conditions d'accueil qui ne poussaient pas   repartir vers un autre pays. En revanche, lorsque le premier pays possible d'exode ne pr sente gu re d'identit  commune possible ou n'offre pas des conditions satisfaisantes, comme le droit au travail, le souhait de r emigrer est  lev , comme cela s'est produit en 1975 et les ann es suivantes pour des Indochinois dont le premier refuge  tait un pays d'Asie du Sud-Est.

Avec les exodes des ann es 2010 de M sopotamie, la situation est comparable. Les immigr s n'ont pas dans leur pays de

premier refuge des conditions d'installation satisfaisantes, avec toutefois des diff rences : possibilit s moins mauvaises

*L'exode de M sopotamie est de nature classique, avec un conflit civil le d clenchant, la prolongation de violences le faisant perdurer et l'existence de r emigrations face   l'espoir de trouver des pays plus accueillants.*

en Jordanie, o  intervient l'UNHCR, moindres au Liban, qui refuse la construction de camps d'accueil, en raison de sa d stabilisation historique due   l'acceptation de camps palestiniens, d licate en Turquie, pays qui n'accepte sur son territoire aucune intervention de l'UNHCR ou d'Organisations non gouvernementales (ONG) occidentales. En cons quence, ces situations engendrent des souhaits de r emigration vers des pays o  les migrants escomptent de meilleures possibilit s, notamment en Europe. L'exode de M sopotamie est donc de nature classique, avec un conflit civil le d clenchant, la prolongation de violences le faisant perdurer et l'existence de r emigrations face   l'espoir de trouver des pays plus accueillants. Toutefois, d'autres  l ments

laissent penser que cet exode est sans précédent historique.

### UN LARGE ÉVENTAIL D'ACTEURS MILITAIRES

D'abord, lors d'exodes antérieurs dans l'histoire, des populations civiles se trouvaient soit confrontées à un affrontement généralement dual, soit subissaient les violences d'un acteur géopolitique unique. Par exemple, la guerre d'Espagne opposait deux parties, le camp nationaliste (franquistes) et le camp républicain. Même si le camp républicain était assez divisé, il se présentait comme l'unique adversaire des franquistes et déclarait que son seul adversaire était le camp nationaliste franquiste. En 1945, les allemands de Prusse orientale ont subi la violente pression d'un acteur géopolitique unique, l'Armée rouge. La situation, en Mésopotamie, est beaucoup moins claire et nettement plus complexe : depuis 2011, de nombreux groupes militaires participent au conflit. Outre le régime et ses différentes forces ou milices, une « Armée syrienne libre » (ASL, née en juillet 2011), considérée par des pays occidentaux comme une opposition « modérée », a été initialement et largement formée par des soldats déserteurs,

puis affaiblie par des départs ou des « désertions » de ces troupes vers des groupes islamistes, comme le Front al-Nosra, affilié à Al Qaeda, ou le Front Islamique. Il convient, notamment, d'ajouter le YPG (Yekîneyên Parastina Gel, Unités de protection du peuple), bras armé du PYD (Parti de l'union démocratique), parti politique kurde syrien.

Certes, il y a eu des guerres civiles, comme celle du Liban, dont le nombre des acteurs géopolitiques n'était pas limité à deux. Mais, en Mésopotamie, le caractère multiple de la

*Il y a eu des guerres civiles, comme celle du Liban, dont le nombre des acteurs géopolitiques n'était pas limité à deux. Mais, en Mésopotamie, le caractère multiple de la guerre est très accusé.*

guerre est très accusé, avec l'intrusion d'une composante militaire d'une nature nouvelle qui, le 9 avril 2013, a pris le nom d'État islamique, en Irak et au Levant (EIL), soit, en arabe, Daech : « D » pour État, « a » pour islamique, « e » pour Irak et « ch » pour Levant<sup>4</sup>, avant de se désigner « État islamique », à compter du 29 juin 2014.

4. Dumont, Gérard-François, « L'Irak face à sa diversité ethnico-religieuse », *Orientis stratégiques*, n° 2, année 2015, Paris, L'Harmattan.



Une des principales caractéristiques de Daech, dont l'idéologie est celle d'un totalitarisme islamiste, est son manque total de scrupules. Certes, les totalitarismes du XX<sup>e</sup> siècle, nazi ou communiste, n'étaient pas tendres. Mais, ils dirigeaient des pays qui avaient signé les Conventions de Genève sur le droit international humanitaire. En conséquence, lors de la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne, pourtant nazie, la respecte en partie. Ainsi, l'Allemagne hitlérienne fait des prisonniers français, puis en libère environ un tiers, sous diverses conditions. Quant aux officiers et sous-officiers prisonniers, conformément aux Conventions de Genève, l'Allemagne les regroupe dans des camps spéciaux où ils n'ont pas à travailler pour l'ennemi. Mais, avec l'État islamique, pas de prisonniers mais des otages, qui sont assassinés dans des conditions atroces chaque fois que l'État islamique veut marquer les esprits<sup>5</sup>. L'État islamique ne permet pas à la Croix-Rouge ou à des organismes semblables d'intervenir sur les territoires qu'il contrôle. En conséquence, son usage et son recours

à la terreur engendrent, pour les populations, une répulsion encore plus grande que celles d'autres guerres et, donc, un exode particulièrement intense.

### LE RÔLE INQUIÉTANT D'UNE PUISSANCE RÉGIONALE

En raison de sa doctrine de géopolitique interne, la Turquie se vit depuis sa création comme un pays qui devrait être homogène sur le plan humain et qui se veut centralisé. Une priorité du gouvernement turc est donc d'étouffer toute demande d'autonomie de la part des territoires à majorité kurde<sup>6</sup>. Il n'est pas contestable que la Turquie, sans l'avouer, a favorisé l'organisation qui s'est ensuite désignée « État islamique ». La Turquie permet, en effet, à ce dernier de vendre du pétrole, de soigner ses combattants dans des hôpitaux turcs et d'organiser le passage de djihadistes étrangers à sa frontière. Pourtant, quand il s'agit de gêner les Syriens kurdes, Ankara sait contrôler sa frontière. Par ailleurs, la Turquie n'a jamais hésité à bombardier des régions kurdes<sup>7</sup>. Personne ne sait si

5. Certains otages ont été libérés moyennant de très fortes rançons.

6. Cf. Gérard-François Dumont, « La Turquie et l'Union européenne : intégration, divergence ou complémentarité ? », *Géostratégiques*, n° 30, 1er trimestre 2011 ; Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Armand Colin - Sedes, 2014.

7. Par exemple, comme le titre déjà *Le Monde* en 2007, « Ankara affirme son « droit » d'intervenir contre le PPK en Irak », *Le Monde*, 19 décembre 2007.

la Turquie a vendu ou vend des armes à l'État islamique, mais deux journalistes<sup>8</sup> qui ont publié des documents et des pho-

*Une priorité du gouvernement turc est d'étouffer toute demande d'autonomie de la part des territoires à majorité kurde. Il n'est pas contestable que la Turquie, sans l'avouer, a favorisé l'organisation qui s'est ensuite désignée « État islamique ».*

tos de camions des services de renseignements turcs allant en Syrie, camions dits « humanitaires », mais qui transportaient aussi des armes, ont été mis en prison le 26 novembre 2015. Ils sont inculpés d'« aide à une organisation terroriste, d'espionnage politique et militaire, et de révélation d'informations devant rester secrètes ». Le procureur a fait savoir qu'il demanderait 20 ans de prison.

Les déclarations officielles des dirigeants turcs signifient que ce pays fait des Kurdes son principal ennemi, même avant le régime de Bachar el-Assad ; en

revanche, l'État islamique n'est éventuellement désigné qu'en troisième position. Certes, la Turquie évoque souvent les nombreux Syriens ayant fui la guerre civile et qui sont sur son territoire. La connaissance de leur nombre et de leur situation réelle est très imparfaite, car la Turquie refuse la présence de l'UNHCR comme des ONG internationales sur son sol et rend très difficile la possibilité pour des chercheurs de conduire des enquêtes. En revanche, il est certain que les personnes soumises à l'exode de Mésopotamie n'ont guère de droits en Turquie : impossibilité de déposer une demande d'asile, interdiction de travailler, pas de scolarisation des enfants, etc. Dans ce contexte, nombre de ces personnes ne peuvent que souhaiter partir vers des pays où davantage de droits leur seraient octroyés. Outre la question du jeu trouble de la Turquie, l'exode de Syriens s'est trouvé particulièrement accru, en 2015, par l'attitude guère compréhensible de la coalition contre l'État islamique, dont on ne sait si elle a commis une négligence, donc une faute non intentionnelle, ou le contraire.

8. Can Dundar, directeur de la publication du quotidien *Cumhuriyet* et Erdem Gul, chef du bureau d'Ankara. De nombreux autres journalistes sont emprisonnés en Turquie.

### L'EFFET « PALMYRE »

Pourtant, le 20 août 2014, les Syriens, qui craignent la politique de terreur de l'État islamique et la poursuite de la guerre, sous l'effet de l'intrusion de l'État islamique en Syrie, peuvent être relativement rassurés. Le Président des Etats-Unis, Barack Obama, prononce un discours appelant à éradiquer l'État islamique, qu'il assimile à un « cancer ». Il promet d'agir de façon « implacable » et organise une coalition internationale arabo-occidentale, en Irak et en Syrie, coalition dont font officiellement partie dix-huit pays, même si leur engagement est très variable en fonction du potentiel militaire utilisé, du champ géographique retenu - seulement certains territoires irakiens ou également des territoires syriens - et du caractère plus ou moins hypocrite de leur adhésion à cette coalition. Néanmoins, penser alors que l'État islamique va cesser d'étendre les territoires qu'il contrôle et probablement devoir reculer de façon significative, n'est pas utopique. Effectivement, dans les semaines qui suivent, la crainte de l'État islamique peut diminuer. En effet, les YPG kurdes, aidées par les frappes aériennes de la coalition internationale, reprennent entièrement, le 25 janvier 2015, la ville de Kobané. Cette

dernière n'est plus, au moins aux trois quarts, qu'un amas de ruines et de bâtiments éventrés, témoignant de la violence des affrontements ayant eu lieu durant plusieurs mois.

Mais, les mois suivants de 2015 sont moins encourageants. Malgré son échec à Kobané, l'État islamique continue de progresser en Syrie, parvenant à conquérir Palmyre. Certaines de ses troupes

*L'État islamique continue de progresser en Syrie, parvenant à conquérir Palmyre. Certaines de ses troupes se trouvent même au sud de Damas.*

se trouvent même au sud de Damas. Ainsi, en mai 2015, les Syriens demeurés dans leur pays ne peuvent que constater qu'aucune puissance de la coalition n'a empêché l'État islamique de diriger ses troupes vers Palmyre, alors qu'il aurait été facile de les bombarder durant les centaines de kilomètres de désert qu'elles ont traversées. Pour les Syriens qui se trouvent en Syrie - à leur domicile ou déplacés à l'intérieur du pays - ou déjà dans un pays de premier refuge, Jordanie, Liban ou Turquie, le message est clair :

l'espoir de pouvoir à court terme retourner chez soi est mince. Il en résulte une intensification, à compter de mai 2015, de l'exode, soit depuis la Mésopotamie, soit depuis le pays de premier refuge. En outre, les Syriens constatent la quasi-absence de mobilisation internationale pour la reconstruction de Kobané, ce qui contraste, par exemple, avec les aides apportées lors de catastrophes naturelles. D'ailleurs, le 2 septembre 2015, le drame, mondialement médiatisé, de l'enfant syrien Aylan Kurdi trouvé mort (ainsi que sa mère et son frère) sur la plage de la station balnéaire de Bodrum, en Turquie, témoigne du manque d'implication des pays étrangers pour reconstruire Kobané. En effet, sa famille, après être retournée à Kobané libérée, l'a de nouveau quittée, perdant espoir dans la reconstruction de la ville, comme dans une pacification durable de la région.

### **QUELLES RÉPONSES ADAPTÉES À LA NATURE DE L'EXODE ?**

L'exode de Syriens et d'Irakiens de Mésopotamie, bien qu'ayant des caractéristiques semblables à des exodes précédents dans l'histoire, comporte des éléments fondamentalement nouveaux, avec la combinai-

son inédite d'un ensemble de paramètres géopolitiques, particulièrement complexes. La dualité de cet exode, donc à la fois classique et nouveau, appelle plusieurs réponses. La première suppose de tirer les

*Depuis 2011, la quasi-totalité des réémigrations de Mésopotamie a été abandonnée aux mains des passeurs, qui en ont financièrement profité et trop souvent abusé, d'où les morts malheureusement survenues lors de la migration.*

leçons des situations passées en matière d'exode, ce qui n'a malheureusement pas été fait depuis 2011, notamment en ce qui concerne la façon dont peut s'organiser de la réémigration. En effet, depuis 2011, la quasi-totalité des réémigrations de Mésopotamie a été abandonnée aux mains des passeurs, qui en ont financièrement profité et trop souvent abusé, d'où les morts malheureusement survenues lors de la migration. Prévenir les abus des passeurs signifierait les empêcher de nuire, ce qui suppose d'organiser la réémigration à partir des pays de premier refuge. En outre, cela permettrait, en même temps, aux migrants de ne pas être financièrement spoliés.





Œuvrer pour limiter la souffrance des populations qui subissent ou ont subi les violences de ce conflit est un impératif catégorique. Cela suppose d'aider à la reconstruction comme au retour sur les quelques territoires reconquis sur l'État islamique et mis à l'écart des violences. Cela suppose également une aide massive aux pays accueillant le plus, en pourcentage de leur population ou de leurs richesses, les populations soumises à l'exode, soit la Jordanie et le Liban. Mais, cela requiert aussi une acceptation par la Turquie de la présence et de l'action de l'UNHCR comme d'ONG internationales,

ce qui serait justifié au titre de l'appartenance de ce pays au Conseil de l'Europe ou du milliard d'euros que l'Union européenne attribue chaque année à la Turquie. Parallèlement, il convient de lutter contre les causes de la prolongation de l'exode. Cela signifie participer, en fonction de ses capacités, à la guerre contre l'État islamique, en respectant les conditions de la *guerre juste* explicitées au V<sup>e</sup> siècle par saint Augustin. Et, dans le même temps, il faut discuter avec toutes les parties engagées dans les conflits de Mésopotamie et disposées à dialoguer, afin de parvenir à une solution politique.